



Collège privé d'enseignement spécialisé

27 rue de Saint-Gilles

30 000 Nîmes 04 66 38 84 18

<http://www.college-samuel-vincent.fr>

accueilcollege@samuelvincent.fr

Les fondements du collège

Le collège dispense à chaque élève, sans distinction, une formation dont le premier objectif est l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, défini en application du décret n°2015-372 du 31/03/2015.

Les collégiens scolarisés au collège d'enseignement adapté Samuel Vincent reçoivent une formation qui s'inscrit dans les finalités d'ensemble du collège et qui leur permet de construire un projet personnel d'orientation.

Afin d'atteindre cet objectif, la formation dispensée aux élèves articule enseignement général et mise en œuvre d'adaptations pédagogiques individualisées notamment dans le cadre de projets personnalisés de scolarisation.

Les élèves accueillis

Conformément au projet d'établissement qui exprime son attachement aux valeurs républicaines et aux notions de démocratie, de laïcité et de justice sociale, les élèves accueillis au collège présentent :

- 1) des ennuis de santé ou un handicap sensoriel ou moteur ;**
- 2) des difficultés dans les apprentissages, dues par exemple à des troubles cognitifs, pour lesquelles une adaptation et un renforcement des techniques pédagogiques s'avèrent indispensables.**
- 3) une fragilité psychologique, à l'exception de celle susceptible de provoquer des manifestations comportementales graves.**

Modalités d'admission au collège d'enseignement adapté Samuel Vincent

Les familles sont reçues par le principal de collège puis constituent un dossier.

Les pièces du dossier à constituer :

- 1) informations relatives à la scolarisation et aux apprentissages : **Annexe C**
- 2) bilans médicaux sous pli confidentiel
- 3) évaluation psychométrique sous pli confidentiel
- 4) bilans des rééducations
- 5) lettre motivée des parents
- 6) dernier procès-verbal de l'Equipe de Suivi de Scolarisation
- 7) Autres pièces le cas échéant :
 - Notifications MDPH
 - Exeat

Les dossiers sont à déposer par les familles au secrétariat du collège le 15 avril.

Les demandes sont examinées en commission pluridisciplinaire entre le 15 et le 31 mai.

Le Principal,

F. OURCIVAL